Dampierre en Graçay

2020

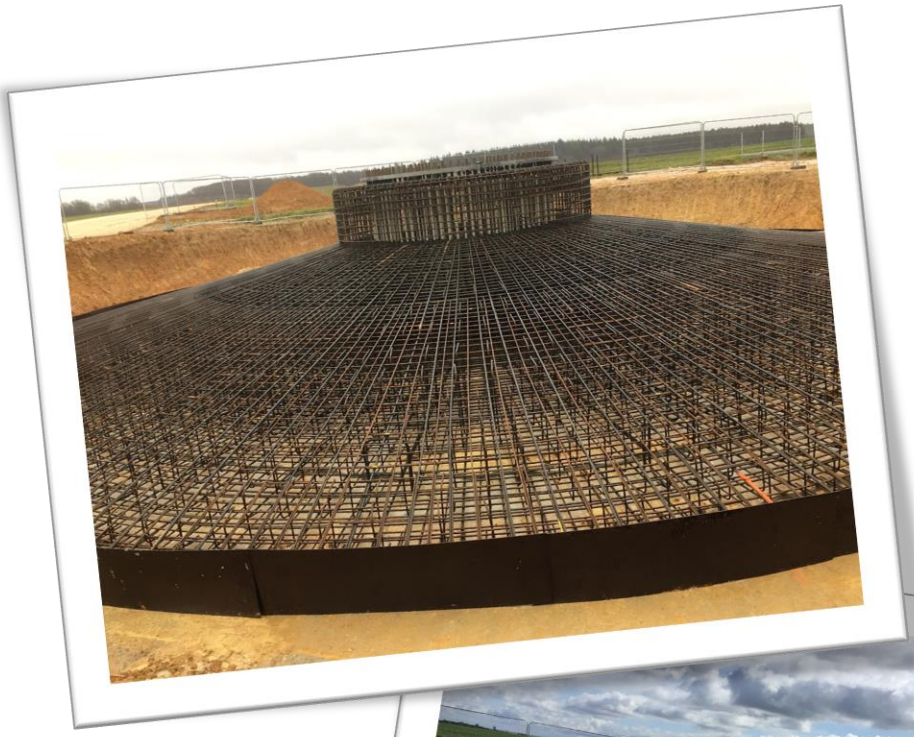

Bulletin municipal n°19

Le mot du maire

Une année nouvelle, ce devrait être comme un cadeau.
Le cadeau que je puis vous offrir, c'est de vous souhaiter, de tout cœur et bien sincèrement, une santé sans problème pour 2020, une famille paisible, une activité enrichissante ou une retraite sans nuage.

Nous devons réfléchir au sens du mot « Commune ». La commune est le pilier essentiel de notre République française et la base de notre démocratie. Elle est notre bien « commun ». Ce bien, ne le laissons pas échapper.

Bien des maires déplorent la perte de leurs pouvoirs au profit des communautés, ainsi que le fonctionnement anti démocratique des communes nouvelles : cela a été très sensible lors du dernier congrès des maires, auquel j'ai assisté, à Paris, le 19 novembre 2019.
Je ne ressens pas vraiment ce problème au sein de notre Communauté Vierzon-Sologne-Berry. Nous y avons notre place : le monde rural y est respecté. Cependant, il est regrettable que nous soyons passés de la redevance ordures ménagères à la taxe.

Vous avez des exigences et vous avez raison. C'est le rôle du maire et du conseil municipal de les satisfaire. C'est une tâche passionnante mais difficile.
Une tâche difficile, car les moyens financiers dont nous disposons se réduisent : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a beaucoup diminué ces dernières années et les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir. La suppression de la taxe d'habitation sera-t-elle vraiment compensée pour les communes ?

Le monde va mal. Les conflits se multiplient. La France est en crise. La fracture sociale et territoriale est à l'œuvre : le mouvement des gilets jaunes en a été le révélateur. Des catégories sociales de plus en plus nombreuses se sentent déclassées. Une crise de confiance s'est emparée de la nation.

Nous sommes confrontés à de nouvelles responsabilités : celles du développement durable et de l'environnement. L'écologie n'est plus une lubie d'intellectuels : nous ne pouvons plus y échapper. Nous devrons rendre des comptes aux générations futures.
Les exigences du climat se font de plus en plus pressantes : l'air et l'eau sont notre bien commun ; nous devons les protéger. L'épuration de l'eau, nous en avons largement tenu compte dans notre commune : l'assainissement des eaux usées est en voie d'achèvement.
Il faut impérativement limiter les rejets dans l'atmosphère, et notamment les gaz à effet de serre : le réchauffement de la terre n'est pas inéluctable mais il exige un effort de conscience.
La transition énergétique est à l'ordre du jour : nous devons limiter la consommation d'énergie, remplacer les énergies fossiles (charbon, pétrole) par les énergies renouvelables, et limiter le nucléaire sans l'abandonner. Là encore, nous pensons avoir tenu compte de ce problème dans notre commune en lançant un programme éolien qui devrait se concrétiser par son achèvement en 2020 ou début 2021.
Mais bien sûr, il ne saurait être question de sacrifier le développement économique à l'écologie.

Tels sont les défis auxquels nous devons faire face, même à la modeste échelle de notre commune.

Le maire, Henri LETOURNEAU

Etat-Civil

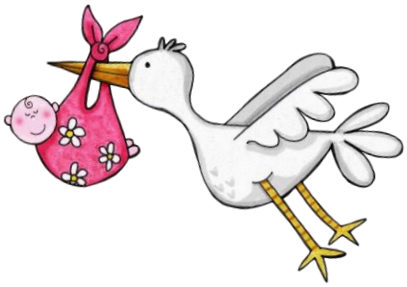

LES NAISSANCES

Charline GIRAUDON, Le Bois d'Olivet, née le 25 avril
Justine BAILLIE, Les Plantes du Bourg, née le 15 mai
Maloé BRANGER, Le Bois d'Olivet, né le 19 juin

LES DECES

Danielle PATRIGEON, Le Carroir Farineau, décédée le 28 juin
Christiane GERBAULT, Le Bois d'Olivet, décédée le 12 juillet

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Jessica, Nicolas BAILLIE et leurs enfants – 1, rue des Plantes du Bourg
Grénawelle CAILLAUD, Etienne ULMANN et leurs enfants – 4, Lotissement Les Vignes
Laura CONSTANTIN et Massimo DE ANGELIS – La Gardonnerie
Emilie FAUBERT – 53, route de Nohant
Christelle et Fernando FERREIRA et leurs enfants – 14, Lotissement Les Vignes
Wendy FRANCHET et Andy BEURIER – 22, Le Bois d'Olivet
Océane GUICHAOUA et Julien SCHILTZ – 2, chemin des Varennes
Isabelle WILHEM et sa fille – 2, Lotissement Les Vignes

LES DEPARTS

Julie LAS, Jacques PETITJEAN et leur fille – 4, Lotissement Les Vignes
Marjorie, Serge GRESSETTE et leur fils – 53, route de Nohant
Audrey, Cédric BLEZEL et leurs enfants – 14, Lotissement Les Vignes
Grégory ORANGE et Jérémy TROUILLARD – 22, Le Bois d'Olivet
Virginie CORBERY et ses enfants – 2, Lotissement Les Vignes

Le renouvellement de la population a été exceptionnel en 2019 : on a enregistré 15 départs et 31 arrivées, soit 17 personnes de plus (avec l'excédent des naissances sur les décès).

L'ECOLE à DAMPIERRE

Notre école primaire, qui est regroupée en RPI avec l'école de St-Georges-sur-la-Prée, reçoit les élèves de CM1 et CM2 des deux communes. (RPI = Regroupement Pédagogique Intercommunal).

L'institutrice est Madame Thura.

La Directrice de ce RPI est Madame Faizant-Rimbault, qui enseigne à St-Georges.

Les autres enfants de Dampierre, soit 18 élèves, sont scolarisés à St-Georges.

Les effectifs pour l'année 2019-2020 sont de 20 élèves à Dampierre et de 51 élèves à St-Georges.

Les transports des élèves vers leur école sont gratuits pour les familles, un petit car assurant les navettes, avec une accompagnatrice de St-Georges le matin et de Dampierre le soir.

A Dampierre, la cantine reçoit une vingtaine d'élèves, la garderie du matin reçoit 5 élèves dès 7h30 et la garderie du soir également 5 élèves, jusqu'à 18 heures.

Grâce à la participation au projet ENIR, (*Ecole Numérique Innovante et Ruralité*) en 2018-2019, l'école de Dampierre a été équipée en matériel informatique, permettant une nouvelle approche pédagogique.

Les Conseils d'école, qui ont lieu régulièrement, sont composés des enseignantes, de représentants de parents d'élèves, et d'élus des deux communes.

Activités extra-scolaires : pour l'année scolaire en cours, les activités sont nombreuses : Passerelles des Arts (2 spectacles), Ecoles qui chantent (1 concert), piscine, piste Prévention Routière pour les CP, CE1 et CE2, 3 ou 4 rencontres de sport pour les CM1-CM2 avec Graçay, Thénioux et St-Hilaire, le passage de l'association « Lire et faire lire », un spectacle en anglais au Mac Nab pour les CP aux CM2, un projet de football avec la FFF pour les CM1-CM2 aux Marnières, l'intervention d'un gendarme pour les CM2 afin de les sensibiliser aux dangers d'internet et des réseaux sociaux, un « permis de piéton » pour les CE2, récolte de miel avec un apiculteur de Genouilly et un projet de sortie scolaire en fin d'année.

Les effectifs à Dampierre dans les années à venir : pour l'année scolaire 2020-2021, nous attendons environ 26 élèves, puis 21 élèves en 2021-2022.

LE PERE NOËL EST PASSE A DAMPIERRE LE 20 DÉCEMBRE 2019

Les Arsouilles En 2019

Nous avons commencé l'année en célébrant le carnaval le 16 février. Quelques personnes costumées, un bon nombre de convives : les crêpes « maison » ont toujours autant de succès !!!

Le jury a rendu son verdict afin
de récompenser les plus beaux costumes…😉

Pour notre deuxième soirée le 5 octobre, cap sur la Bretagne avec soixante-dix personnes à bord. Salle aux couleurs bretonnes, Far aux pruneaux, cidre et danses traditionnelles ont transformé la Forgeresse en véritable « Fest-Noz ».

Nous pensons reconduire ces deux manifestations cette année et nous réfléchissons à une activité pour les enfants de la commune.

Un grand merci à la municipalité pour la mise à disposition de la Forgeresse ainsi qu'aux bénévoles qui nous apportent un soutien précieux et sans qui rien ne serait possible.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les habitués qui par leur présence et leur bonne humeur contribuent largement à la réussite de nos manifestations.

Bonne et heureuse année associative !!!

Amicalement
Pour l'association, Aurélien LE JOSSEC

AU NATIONAL PALACE

Le 6 juin 2019, 17 membres de notre club des Anciens (baptisé club des plus de 65 ans) s'étaient donné rendez-vous au cabaret-cirque du National Palace de Vierzon.

L'endroit est très couru : il y avait des gens du Cher, bien sûr, mais aussi du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Allier. Rien d'étonnant à cela, c'est le meilleur établissement de ce genre dans toute la région Centre-Val de Loire.

Il faut dire que le spectacle est magnifique : c'est une débauche de couleurs, de tableaux imaginatifs, de fantaisie, de charme, de drôlerie.

Les jongleurs sont du niveau des plus grands qui nous sont donnés à voir à la télé ; les trapézistes volent au-dessus des spectateurs ; Lynette et Garibaldi sont impayables ; les frous-frous du French-Cancan rappellent le XIXème siècle, La Goulue et Valentin le Désossé.

Et ce qui ne gâte rien, c'est que le repas qui précède le spectacle est de qualité, servi par les artistes que nous voyons évoluer par la suite.

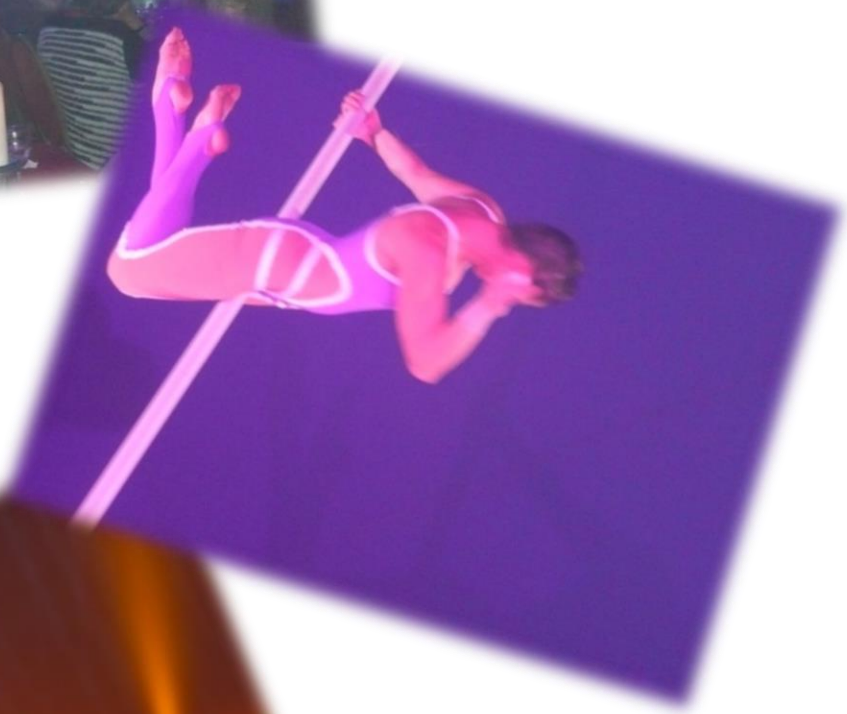

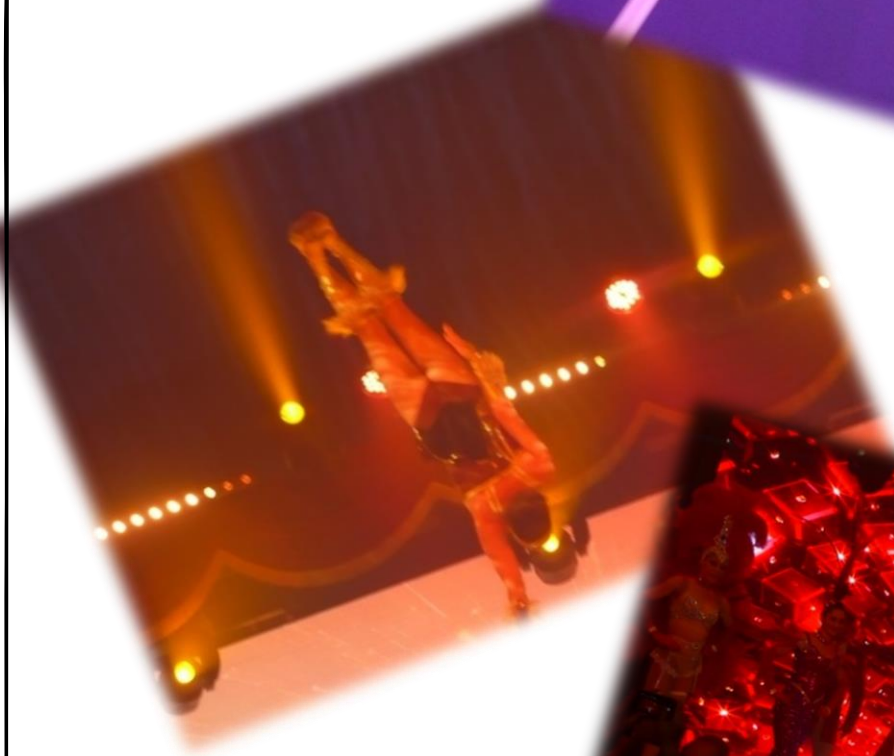

Club des 55 ans et plus Dampierrois

ACTIVITES 2020

Mercredi 15 Janvier : assemblée générale – galette des rois

Mercredi 12 Février : crêpes

Mercredi 11 Mars : jeux

Samedi 14 Mars : concours de belote

Mercredi 8 Avril : pâté de Pâques

Mercredi 13 Mai : repas

Juin : sortie annuelle. Lieu et date à définir

Mercredi 9 Septembre : repas (fromagée)

Mercredi 14 Octobre : jeux

Samedi 17 Octobre : concours de belote

Mercredi 18 Novembre : jeux

Samedi 14 Novembre : concours de belote

Mercredi 9 Décembre : bûche de Noël

Nous vous informerons de tout changement éventuel : activité déplacée, supprimée ou ajoutée

Cordialement, le club

UN APRES-MIDI POUR LES ANCIENS

Le 1er décembre 2019 s'est tenu le traditionnel repas des Anciens de la commune dans la salle des fêtes La Forgeresse.

Comme d'habitude, le repas était gratuit pour les plus de 65 ans (ils sont au nombre de 53 dans la commune) et pour les employés municipaux. Les plus de 70 ans (il y en a 34 à Dampierre) ont droit à un colis porté par les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui organise le repas. Quant aux cinq personnes se trouvant en maison de retraite, elles bénéficient d'une boîte de chocolats.

Ces agapes ont réuni 28 participants. Après les discours du maire, Henri Letourneau, et du conseiller départemental, Jean-Pierre Charles, le traiteur de Rouvres-les-Bois (Monsieur et Madame Bouffetier) nous a servi un excellent repas avec escargots sur petits légumes, poissons et tournedos de canard.

Monsieur Jean-Claude Chavarin, chargé de l'animation musicale, nous a fait profiter de ses talents d'accordéoniste et de magicien : la table volante et le foulard qui s'agite dans un bocal ont séduit un public médusé.

C'est un devoir de la commune d'honorer ses Anciens, qui mettent à profit ces instants pour deviser joyeusement.

Dampierre en Berry et d'Ailleurs

L'association Dampierre en Berry et d'Ailleurs souhaite à toutes les Dampierroises et tous les Dampierrois une bonne et heureuse année 2020.

Notre soirée du 6 avril 2019 a connu un vif succès : le bouche à oreille ayant fonctionné, plus de 120 convives se sont retrouvés à la salle de Saint Hilaire de Court pour déguster la paella "maison" préparée par nos soins. Repas, accueil et ambiance ont été appréciés de tous.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le samedi 28 mars 2020, même heure, même endroit.

Outre cette soirée, nous aurons le plaisir de participer les 6 & 7 juin prochains au rassemblement des Dampierre de France qui fête ses vingt ans à Dampierre Saint-Nicolas en Normandie, là où tout a commencé en 2000.

Nous adressons nos très sincères remerciements au maire et au conseil municipal ainsi qu'aux bénévoles qui font vivre l'association par leur aide et leur implication.

Amicalement

Pour l'association, Fabien Le Jossec

DETENTE ET LOISIRS

L'année se termine, c'est l'heure du bilan !

Le 22 Avril, nous avons accueillis 206 marcheurs pour notre randonnée de Pâques, dont 17 enfants qui étaient heureux de chercher des œufs sur une partie du parcours. A la randonnée du 13 Avril 2020 ils pourront de nouveau participer à la chasse aux œufs.

Le 21 Juillet nous organisions la 28ème brocante de Dampierre, les exposants et les chineurs étaient nombreux au rendez-vous en cette journée ensoleillée.

Après l'effort, le réconfort des bénévoles

Le 14 Septembre notre circuit découverte nous a conduit à Brinay pour une visite guidée de l'église et de l'ancienne ferme du château, puis à Quincy dans le labyrinthe viticole et enfin à la Villa Quincy pour une dégustation (avec modération) d'un cru local et la découverte de ce vignoble : ses origines, son histoire, sa culture…

Le 16 Novembre, « coup de feu » à la Forgeresse en cuisine et sur la piste. Les 90 convives nous ont donnés rendez-vous pour l'année prochaine.

Pour le régal de nos convives

Le 8 Décembre 116 randonneurs courageux se sont lancés sur les 3 circuits ; comme d'habitude la maison des associations était bondée à l'arrivée pour le vin d'honneur, la remise des récompenses et la tombola.

Au cours de l'année nous avons participé au financement de la sortie scolaire à hauteur de 500€. Fin Juin, pour leur départ au collège, nous avons offert une calculette et une clé USB à tous les enfants de Dampierre et de St Georges (RPI) scolarisés dans notre école et à ceux de Dampierre ne la fréquentant pas. D'ailleurs, n'hésitez à vous faire connaitre auprès de notre association lors de notre **assemblée générale du 7 Février 2020** si vous êtes Dampierrois et avez un enfant scolarisé en dehors du village et entrant en 6ème en septembre 2020.

Nous reprenons notre flambeau pour l'année à venir en souhaitant vous voir nombreux à nos manifestations dont vous trouverez le calendrier dans ce bulletin.

Remerciements à la municipalité et à l'ensemble des bénévoles, des participants et des cotisants qui par leur soutien nous permettent de continuer à œuvrer pour notre école.

****

Toute notre équipe vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs

2020

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

****

- **Lundi 13 Avril : RANDO DE PÂQUES**
- **Dimanche 19 juillet : 29ème BROCANTE**
- **Samedi 19 Septembre : 13ème CIRCUIT DÉCOUVERTE**
- **Samedi 21 Novembre : DÎNER SPECTACLE**
- **Dimanche 6 Décembre : RANDO DE NOËL**

****

L'ASSAINISSEMENT, SUITE
OU BIEN SUITE ET FIN ?

Comme vous le savez, l'assainissement eaux usées a mobilisé, dans notre commune, beaucoup de travail, d'implication des élus pendant plusieurs mandats.
Rappelons que la première tranche et la station d'épuration ont été réalisées en 2007 et la deuxième tranche en 2010.

Seul, le hameau de la Mornetterie n'a pas pu être englobé dans l'assainissement collectif : il est beaucoup trop éloigné de la station d'épuration. Le coût aurait été exorbitant et personne n'aurait subventionné.
Nous avions envisagé une petite station particulière pour ce hameau. Impossible : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne exige 100 équivalents-habitants et n'aurait donc pas subventionné. D'autre part, un assainissement collectif aurait couté plus cher (130 000 €) que des assainissements individuels (90 000 € au total).
Rappelons encore que l'Agence de l'eau avait d'abord promis de subventionner l'assainissement individuel à 60% et l'a réduit à 30%.
Ce type d'assainissement relevant du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a pris les choses en main**. Les membres du service sont venus tenir une réunion à Dampierre pour expliquer la marche à suivre aux habitants de La Mornetterie.

Aux 30% de l'Agence de l'eau, **la commune et la communauté ont consenti un effort particulier** (10% chacune) pour aider les habitants. Ceux-ci doivent constituer leur dossier dans les mois qui viennent, et d'abord demander des devis à deux entreprises. Certains l'ont déjà fait.

L'assainissement est obligatoire de par les lois, notamment le code de santé public, le code pénal, etc... La Communauté de communes sera chargée de veiller à la bonne exécution des travaux.

Tout à fait indépendamment de cela, nous avons dû faire des travaux à notre station d'épuration : remplacement d'une vanne murale dans le poste de dégrillage (là où arrivent les effluents) et colmatage de tuyaux dans le poste d'injection n°1.
Coût : 2 844 €. Travaux effectués par la société Voisin (O pure maintenant) qui avait construit la station.

LES EOLIENNES

Les travaux de construction des éoliennes ont démarré au mois d'août 2019.

Pour donner une idée des dimensions de ces machines, quelques chiffres et quelques photos :

Puissance : chaque éolienne développera une puissance de 2.4 mégawatts. Celles du Bois d'Olivet (180 mètres) seront plus hautes que celles d'Imbry, (150 mètres) car le niveau du sol y est plus bas.

Les trous des fondations : au parc d'Imbry, les trous de chaque éolienne représentent un volume de 1500 m3, diamètre 24,90 mètres et profondeur 2,40 mètres. Au parc du Bois d'Olivet un volume de 2700 m3, diamètre 27 mètres et profondeur 3,40 mètres.

Le ferraillage : c'est la pose des armatures métalliques du béton. Il y a, par éolienne, 61 tonnes d'acier pour les éoliennes d'Imbry et 90 tonnes pour celles du Bois d'Olivet.

Le coulage du béton : la quantité de béton par éolienne est impressionnante : à Imbry, 550 m3 soit 80 toupies environ, tandis qu'au Bois d'Olivet, il aura fallu 825 m3 soit 110 toupies !

L'embase de fixation des mâts : cette couronne de grosses tiges filetées est incluse dans le béton supérieur, et permet la fixation du mât.

Sur la photo à droite, nous pouvons voir le haut de cette embase, après coulage du béton supérieur, rebouchage de la fondation avec la terre d'origine, et de la grave sur la couche supérieure pour la circulation des camions et des grues.

Seule, cette partie de la fondation restera visible.

Les mâts : Ce sont d'énormes tubes, pré-équipés en usine, qui seront boulonnés entre eux et sur la base.

Les pales : Leurs dimensions sont impressionnantes, surtout lorsqu'elles sont posées au sol.

Leur longueur sera de 57,50 mètres ! Elles seront creuses, bien sûr. Un opérateur peut entrer à l'intérieur, jusqu'à l'extrémité !

Le transport par la route de ces mâts et de ces pales se fera en convoi exceptionnel sur d'immenses camions équipés de remorques télescopiques dont les roues arrière sont directionnelles, afin de limiter le rayon de virage.

Pour les pales, il faudra une remorque de près de 60 mètres de longueur !

A titre de comparaison, une remorque standard de camion fait 13,50 mètres.

De plus, compte-tenu de l'encombrement, il ne pourra y tenir qu'une seule pale par remorque.

La nacelle : fixée en haut du dernier tronçon de mât avec la grue, elle tourne horizontalement pour la mise face au vent. Elle est équipée à l'avance du système mécanique de transmission, qui fonctionnera dans un bain de 600 litres d'huile. Elle reçoit aussi l'alternateur qui convertira la rotation en énergie électrique.

Le moyeu : cette pièce recevra les 3 pales, assemblées au sol, et sera fixé au rotor de la nacelle à l'aide de la grue.

Quand seront-elles en service ?

Les fondations des deux parcs éoliens seront terminées en février 2020 au plus tard.

A cette date, les trous seront rebouchés, les terrains agricoles seront remis en état, et les nouveaux chemins seront utilisables.

Le montage des machines ne commencera qu'en septembre 2020.

Il devrait être terminé à la fin de l'année.

VALREA
réalisation energies alternatives

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale, située au 13 route de Nohant dans la salle des Associations, est ouverte tous les jeudis non-fériés de 17h30 à 19 h, hors mois d'août.

Elle est gérée à tour de rôle, par les conseillers municipaux.

Il y a en permanence plus de 1000 livres, et une centaine de CD audio à la disposition de tous les habitants.

Notre bibliothèque est connectée en réseau avec les communes voisines de Graçay, Genouilly et St Georges-sur-la-Prée, ainsi que, bien sûr, avec la Bibliothèque Départementale de Bourges.

Plusieurs centaines de livres sont renouvelés chaque année, à l'occasion de deux passages du Bibliobus de Bourges, en janvier-février et en juin-juillet.

Un tiers environ des livres disponibles vient de dons des habitants ou d'autres collectivités, et restent donc la propriété de notre bibliothèque.

Tous ceux qui le souhaitent peuvent y apporter leurs livres qu'ils ne veulent pas conserver.

C'est un excellent moyen de débarrasser des étagères ou un grenier, tout en rendant service aux lecteurs de la commune.

Tous les thèmes sont intéressants : romans, romans policiers, histoire et géographie, bandes dessinées, livres d'enfants, sciences de la nature, etc.

Nous demandons seulement que ces livres soient en très bon état, car, à défaut, les lecteurs ne s'y intéresseraient pas.

N'hésitez pas ! Venez fouiller dans les rayons, venez chercher dans les livres un peu de rêve, une ambiance, un savoir ou une connaissance, une passion, des souvenirs, bref, quelques moments de plaisir irremplaçables.

Et à tous ceux qui n'ont pas l'habitude de lire, essayez !

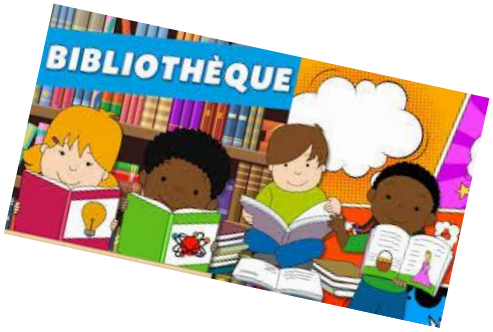

Venez !

INTERNET à DAMPIERRE

Depuis la mise en route de la fibre optique arrivant à l'armoire route de Genouilly, le débit s'est très nettement amélioré, tout au moins pour les habitants du Bourg.

Chacun peut tester son débit, en passant par exemple par le site :

www.degrouptest.com

Pour un habitant du Bourg, on obtient en moyenne 75 Mb/s en réception et 18 Mb/s en envoi, ainsi qu'une latence de 13.50 ms.

Ce sont de très bons chiffres.

Toutefois, certaines habitations plus éloignées restent mal desservies.

Pour une partie d'entre elles, il s'agit des fils de cuivre (ligne téléphonique) qui sont défectueux et que Orange doit remplacer.

Pour les habitations trop éloignées de l'armoire, il faut maintenant attendre l'arrivée de la fibre optique à chaque maison. Cette extension n'est pour l'instant envisagée que pour 2025.

UN LOTISSEMENT, C'EST PARFOIS UNE LONGUE HISTOIRE

Le lotissement « les Vignes » fut entrepris dans les années 1980. Terminé en 1985 quant à la viabilisation, les derniers lots n'ont été vendus que dans les années 2000 et 2010.

Entreprendre un nouveau lotissement faisait débat, mais nous savions qu'une commune doit disposer de réserves foncières si elle veut attirer des habitants et se développer. C'est pourquoi nous avons entrepris patiemment d'acheter cinq parcelles, les plus petites ne dépassant pas 250 m², et de les rassembler au lieu-dit « Les Plantes du Bourg ».

Les études ont débuté dès 2012-2013. Les travaux de viabilisation se sont achevés en 2017 ; ce lotissement bénéficie d'une route intérieure, de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électricité et du téléphone.

Il comporte 6 lots : l'un de 650 m², les autres ont entre 800 et 850 m².

Le prix a été fixé à 12,5 € HT le mètre carré, soit 15 € TTC.

Un premier lot a été vendu le 27 décembre 2018. La construction de la maison s'est effectuée au premier trimestre 2019. Bienvenue à la famille BAILLIE et à ses quatre enfants dont deux fréquentent notre regroupement pédagogique.

N'hésitez pas à recommander ce lotissement à vos amis.

ARCHIVES MUNICIPALES
on avance

Dans le bulletin municipal 2019, nous avions mis une photo de la nouvelle salle d'archives (l'ancienne salle de repos des enfants de maternelle devenue libre à la suite du regroupement pédagogique avec Saint-Georges), mais les étagères étaient vides.

Cette année, nous pouvons vous proposer une photo avec des étagères, oh ! pas encore pleines, mais déjà utilisées.

Le tri des vieux papiers a en effet continué. Des boîtes ont été constituées selon les normes officielles en vigueur, et classées dans l'ordre indiqué. Par exemple, la lettre **A** rassemble les documents émanant de l'Etat, la lettre **B** désigne ceux du Département, **C** ceux de la Commune.

Parmi les autres thématiques appliquées à notre commune, les séries les plus utilisées sont le **F** pour l'agriculture, le **K** pour les élections (y compris professionnelles), le **L** pour le budget communal et la comptabilité, le **M** pour les bâtiments communaux, le **S** pour les archives scolaires, le **T** pour les travaux, etc…

Un jeune homme de la commune désirant accomplir son Service National est affecté, entre autres, au classement des archives.

Si vous êtes curieux de notre passé, n'hésitez pas à venir vous plonger dedans, c'est passionnant. On vous attend.

Cela signifie que notre Communauté de communes est attractive, bien perçue, à la fois au nord côté Sologne et au sud côté Berry, puisque de nouvelles communes nous rejoignent.

Au 1er janvier 2019, Foëcy avait fait le choix de rejoindre Vierzon-Sologne-Berry.

Au 1er janvier 2020, nous assisterons à une fusion-extension :

-Fusion de deux Communautés : Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt (5 communes).

-Extension : intégration de Massay.

La sagesse l'emporte enfin : les petites communes et les petites communautés prennent conscience de leur manque de moyens.

Massay a dû batailler ferme pour nous rejoindre : cela n'était pas du goût de certains personnages, plus soucieux de politique que de l'intérêt des territoires. C'est ainsi qu'une commission départementale, suivie par Madame la Préfète, avait interdit à Massay de changer de communauté, avant… qu'une autre commission ne défasse ce que la première avait fait.

Du côté Sologne, l'affaire a été plus simple, même si une des cinq communes aurait souhaité être rattachée à une autre communauté.

Et puis, il y a cette invraisemblable anomalie d'une commune qui fait partie de l'unité urbaine de Vierzon et qui veut l'ignorer. Politique, quand tu nous tiens !

Au 1er janvier 2020, Vierzon-Sologne-Berry va passer de 11 communes à 17 et de 34 506 habitants à 41 205.

Communes	Population
Vierzon	26 919
Vignoux-sur-Barangeon	2 141
Foëcy	2 079
Graçay	1 455
Massay	1 404
Neuvy-sur-Barangeon	1 243
Nançay	853
Genouilly	692
Thénioux	669
Méry-sur-Cher	665
Saint-Georges-sur-la-Prée	640
Saint-Hilaire-de-Court	613
Vouzeron	560
Saint-Laurent	498
Nohant-en-Graçay	303
Dampierre-en-Graçay	260
Saint-Outrille	211

FLEURISSEZ VOUS, FLEURISSEZ NOUS

Le concours des maisons fleuries est une tradition dans notre commune.

Chaque année, nos vaillants jardiniers, et surtout jardinières, ont le plaisir mais aussi le courage de participer à ce concours, qui est d'un niveau très relevé, puisque tous les amateurs du département du Cher sont impliqués.

Notre conseil municipal apprécie cette mise en valeur de la commune, ce civisme de l'embellissement. Aussi, nous avons à cœur de l'encourager.

Merci donc à nos quatre candidats, qui tous ont été primés :

-Madame Annie FERRANDIZ et son jardin fleuri, aux Plantes du Bourg.
-Monsieur Michel MATHIOU et Madame Monique DELBET : leur jardin fleuri dans un décor arboré au Bois d'olivet.
-Madame Danielle ROUSSET et son jardin fleuri avec potager à Imbry.

Nous espérons davantage de candidats encore l'année prochaine.

Les anciens de Dampierre

« Quand on était gamins et qu'on faisait des trous pour jouer aux billes, il nous arrivait de trouver des os humains »

Monsieur Janick Patrigeon, né à Dampierre-en-Graçay :

Je suis à Dampierre depuis ma naissance en février 1945 et j'y suis resté. Je suis né à Graçay car c'est là que se trouvait la maternité. Ma famille est ici depuis 3 générations. Mon grand-père a acheté une petite ferme en 1921 avec une dizaine de vaches au Carroir Farineau et j'y habite toujours. Je suis un vrai Dampierrois !

Notre petite commune a eu une église vers 1700 qu'un incendie a détruite, à l'endroit où se trouve l'école actuellement. Il ne reste aujourd'hui qu'une cloche.

Le cimetière se trouvait dans la cour de l'école actuelle mais n'existe plus depuis trois siècles. On ne meurt donc pas à Dampierre…

Quand on était gamins et qu'on faisait des trous pour jouer aux billes, il nous arrivait de trouver des os humains… A ce moment-là, notre maîtresse qui avait le sens pratique, en profitait pour nous faire un cours de sciences, car on cherchait avec elle à quelle partie du corps humain appartenait l'os trouvé… C'était comme si nous faisions de l'archéologie…

A l'époque, il y avait des commerces à Dampierre. Une petite épicerie juste au coin de la route de Vierzon, et qui faisait pompe à essence, et dont le fils était mécanicien.

Il réparait nos vélos et faisait de la ferronnerie. C'était monsieur Maurice Sarton, qui était aussi dépositaire d'une marque de vélos.

En face, dans une petite maison qu'on appelait *la cabane en bois*, il y avait un café. C'était chez madame Mercier. En plus du bar, on y mangeait la fromagée.

Il y avait une maréchalerie où je venais faire ferrer les chevaux, car ma grand-mère était restée dans son époque. Mais j'ai travaillé aussi dans des fermes où je conduisais les tracteurs de la Société Française de Vierzon.

En remontant la route de Nohant, il y avait une autre épicerie qui, elle, faisait bureau de tabac et bistrot. C'était chez le père Potier. Il y avait l'épicerie d'un côté et le bistrot de l'autre. Au fond, il y avait un mur, et derrière, une salle où les gens dansaient.

Le bar de ce bistrot a pu être récupéré et se trouve aujourd'hui dans notre salle des fêtes « la Forgeresse ».

Il y avait de l'activité à l'époque. Le boulanger venait de Genouilly faire son pain dans un four sur la place du village.

Il y avait aussi les pompes de monsieur Vermorel, ingénieur et inventeur du célèbre pulvérisateur de traitement. Son épouse était originaire de la Mornetterie.

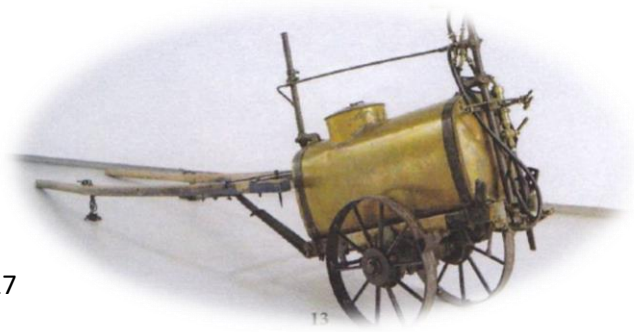

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable Des Communes de Dampierre en Graçay Genouilly Saint Georges sur la Prée

Mairie, 49 rue du Bas-Bourg
18310 GENOUILY
Téléphone : 02 48 52 23 64
Télécopie : 09 70 06 71 91

Les Membres du Comité Syndical se joignent à Moi pour vous présenter Tous nos Meilleurs Vœux pour l'année 2020.

Tous les Membres du Syndicat souhaitent un bon rétablissement à notre Secrétaire, Martine, en arrêt pour longue maladie, encore pour de longs mois.
Malgré ses problèmes de santé, elle est toujours en contact avec moi et nous conseille afin de gérer au mieux la bonne marche de notre Syndicat.
Au nom de tous les Membres du Syndicat, je lui dis un grand Merci.

Son absence génère des difficultés de communications avec le Syndicat, il faut en convenir, mais nous essayons, au mieux, d'y palier avec l'emploi de deux secrétaires de Mairie, Florence Secrétaire de la Mairie de Genouilly et Brigitte Secrétaire de la Mairie de Dampierre en Graçay.
Chacune réalise cinq heures de travail par semaine.
Vient, en supplément quelques jours par mois, une secrétaire, dite itinérante, appartenant au Centre de Gestion Du Cher des Collectivités Territoriales.

Pour toutes fuites d'eau potable, je vous rappelle le numéro d'urgence **SAUR** (voir ci-dessous). Votre Mairie peut également vous le communiquer.

Pour tout autre problème, vous pouvez envoyer un mail au Syndicat (voir adresse courriel ci-dessus) ou appeler votre Mairie qui transmettra au Syndicat.
Bien qu'avec un passage permanent au siège du Syndicat, les messages téléphoniques ne sont pas faciles à étudier. Merci pour votre compréhension.

En ce qui concerne les travaux engagés sur notre Syndicat, deux projets sont en cours, votés en 2019, ils verront leurs réalisations début 2020 :

- le comblement du Forage 2 bis : Ce forage réalisé en 1997 ne donnant pas satisfaction et ne pouvant faire l'objet de périmètre de protection, doit être comblé pour protéger la nappe phréatique. Les travaux n'ont pu avoir lieu à l'automne à cause des pluies et du planning de travaux de l'Entreprise devant intervenir.
- La vérification du Forage 3 : Celui-ci donne des signes de faiblesses. Il avait fait l'objet d'un nettoyage des crépines en 2010, cette opération devant se renouveler tous les 10 ans, nous y sommes. Il y aura d'abord un démontage de la pompe pour pouvoir réaliser un passage caméra dans le forage donnant l'état exact des crépines et ainsi permettre de prévoir le type de nettoyage nécessaire.
- Travaux sur vannes : Suite aux travaux d'assainissement collectif réalisés par la Mairie de Genouilly et avant que la voirie ne soit refaite, le Syndicat est obligé de faire certains travaux sur quelques vannes pour éviter plus tard d'ouvrir la nouvelle chaussée.
- D'autres travaux pourront être, éventuellement, lancés par le nouveau Syndicat après les élections municipales de mars 2020.

Le Président

Jacques PERROT

SAUR Numéro d'urgence eau potable : 05 87 23 10 09

L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL

Réglementation :
Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.
Il vous incombe d'en assurer la protection.
Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.
N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.
Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

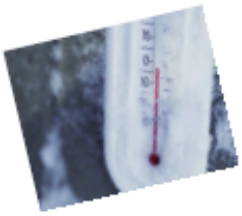

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.
Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).

⚠ Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention :
Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.
Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.
Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).
Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

Vos installations ont gelé, que faire ?
Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.
Le gel se constate par un simple manque d'eau.
=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.
=> Dégelez votre installation : un sèche cheveux suffit, armez-vous de patience.
=> N'utilisez jamais une flamme.
=> Vidangez votre installation.

En cas d'absence prolongée n'oubliez Pas de vidanger votre installation.

Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher.

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.
Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.
=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.
=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.
=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.
=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.
=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.
=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.

TRAVAUX EN 2019

Les travaux de réfection, travaux d'investissements n'ont pas manqué en 2019.

Travaux à l'école

De nouvelles portes sont venues habiller l'école et la salle d'archives.
Portes en PVC, de couleur bois à l'extérieur, blanc à l'intérieur.
Par l'entreprise Penneron, de Graçay.
Coût : 5 863 € TTC. Subvention de 50%

.

Equipement numérique des écoles rurales

Achat de trois ordinateurs portables, de six tablettes, d'un vidéoprojecteur, etc…
Coût : 4 980 €. Subvention de l'Etat : 50%.

Travaux à la salle des fêtes La Forgeresse

La dalle de verre qui se trouve à l'entrée avait été brisée.
Elle a été remplacée par l'entreprise Marut, de Vierzon.
Prise en charge par notre assurance.

Eclairage ludique de la salle

Les puits de lumière de la cave et du grenier avaient cessé de fonctionner, ainsi que l'une des rosaces.
La réinstallation va être faite par l'entreprise Josserand, de Vierzon.

WC municipaux : les briques de verre de l'arrière du bâtiment avaient été vandalisées (la planque est bonne). Elles ont été refaites.
Entreprise Marut, de Vierzon.
Coût : 1 020 €. Prise en charge par l'assurance.

Armoire numérique (sous-répartiteur), route de Genouilly.
Nous vous avons déjà présenté cette photo dans le bulletin 2019, mais sans les poteaux qui l'entourent et la protègent.
Coût : 420 € TTC.

Fossés des Varennes.

De violentes pluies avaient raviné les terrains en pente au-dessus du chemin des Varennes, ainsi que le chemin lui-même, et inondé les terrains situés en contrebas dans les propriétés.
Les fossés ont été recreusés afin d'éviter de nouvelles inondations.
Entreprise Debrosse, de Lury. Coût : 452 € TTC.
Le nouveau propriétaire des parcelles situées plus haut a accepté de laisser une bande enherbée afin de stopper le ravinement.

Atelier municipal : la pièce attenante (repos de l'employé municipal) a bénéficié d'aménagements (nouveau plafond).
Par l'entreprise Mouillet, de Massay.
Coût : 599 € TTC.

BUDGET prévisionnel 2019 voté en début d'année

1) BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : équilibré à **176 031 €** (dépenses – recettes)
Investissement : 10 043 €

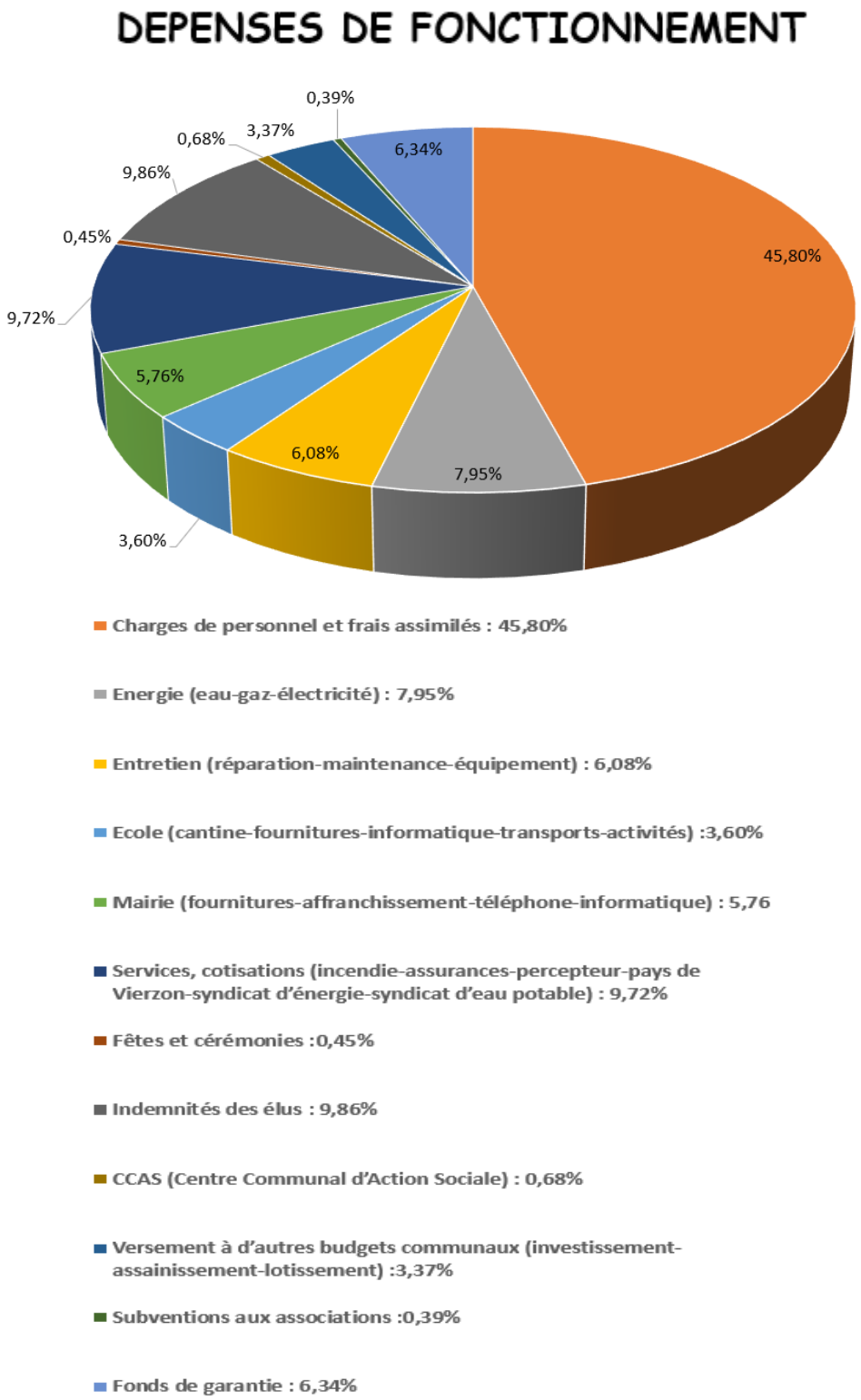

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

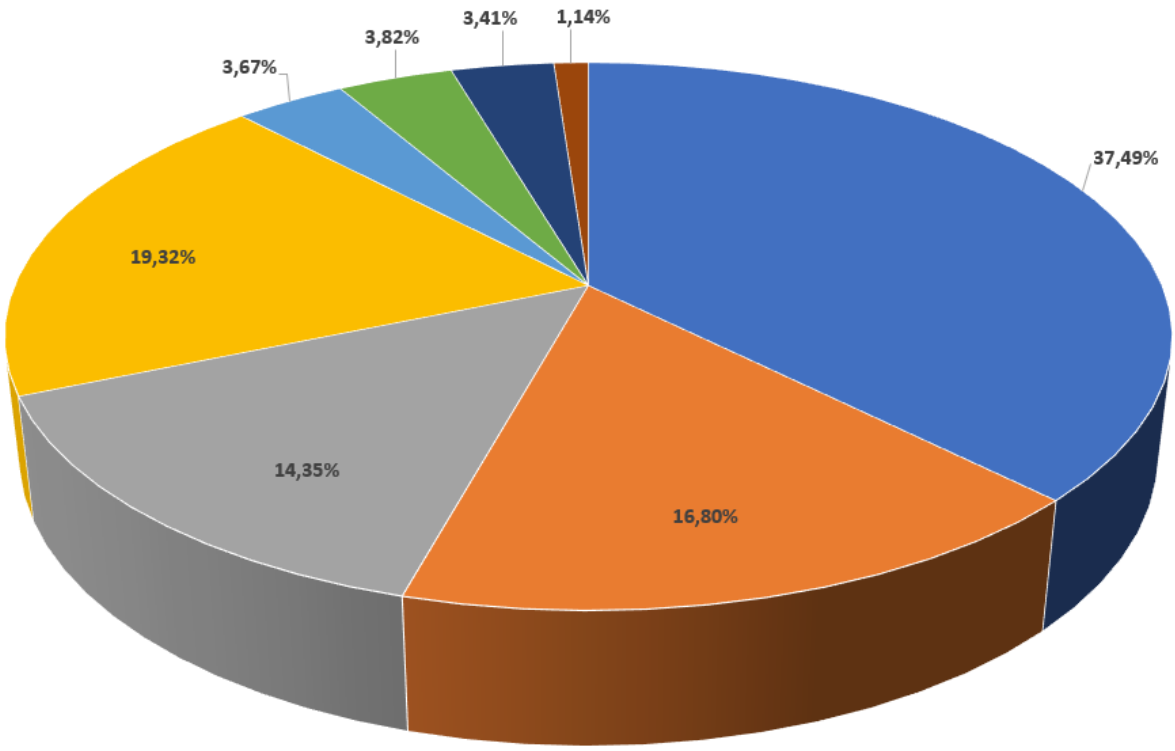

- Taxes foncières et d'habitation (habitants) : 37,49%
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : Etat : 16,80%
- Autres dotations de l'Etat : 14,35%
- Versements du Département : 19,32%
- Compensations (Etat) : 3,67%
- Remboursements sur rémunérations du personnel : 3,82%
- Remboursements de frais scolaires (parents d'élèves : cantine et garderie) : 3,41%
- Revenus des immeubles (salle des fêtes) : 1,14%

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ecole numérique (vidéo-projecteur-tablettes-ordinateurs portables) : 4 980 € (50% de subvention)

Portes PVC de l'école et de la salle d'archives : 5 880 (50% de subvention)

2) BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 38 244€
Investissement : 35 800€

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Station d'épuration (réparation de poste d'injection et de grille murale-roseaux-sable) : 3 855€
Personnel (entretien-secrétariat) : 2 547€
Redevance Agence de l'eau : 1 190€
Intérêts d'emprunt : 11 184€

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'année précédente : 11 484€
Redevance d'assainissement collectif (habitants) : 15 678€

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunt : 11 617€
Travaux de réseau au lotissement Les Vignes : 1 850€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'année précédente : 19 709
Amortissements : 16 091€

3) BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement : 19 203€
Investissement : 12 008€

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Virement à la section d'investissement : 12 008€
Intérêt d'emprunt : 1 410€

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'année précédente : 18 903€

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunt : 4 354€

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement de la section de fonctionnement : 12 008€

LES CONSEILS MUNICIPAUX 2019 :

Le détail des comptes-rendus se trouve sur le site internet de la commune :

www.dampierre-en-gracay.com

Travaux effectués en 2019 : mise en route de l'armoire « haut-débit » internet, alimentée par la fibre optique, modification d'une portion du réseau d'assainissement au lotissement des Vignes suite à malfaçon, curage des fossés au chemin des Varennes et Imbry, pose de 8 potelets autour de l'armoire informatique, rénovation du plafond de l'atelier, réparation d'une fuite au poste d'injection à la station d'épuration et changement d'une vanne, remplacement des portes de l'école et du local d'archives, changement de la dalle de verre de la Forgeresse, réparations électriques à la Forgeresse, changement des briques de verres vandalisées aux WC publics, réfection de la route Dampierre-Genouilly, (portion sur Dampierre), changement d'une fenêtre de l'école suite au cambriolage,

Notre école : Bon fonctionnement du RPI avec l'école de St-Georges-sur-la-Prée. Nous avons 21 élèves à Dampierre à la rentrée 2019. Achat de 3 ordinateurs portables, 6 tablettes et 1 vidéoprojecteur. Nous avons reçu la subvention de 1500 euros destinée au fonds de livres pour l'école. La personne chargée de la cantine-garderie et ménage a effectué deux stages obligatoires de formation cantine. Son contrat est passé à 32 heures par semaine d'école. La garderie est limitée à 18 heures le soir. Pour l'année scolaire 2020-2021, les effectifs CM1-CM2 seront encore en hausse, (autour de 27 élèves), mais parfaitement acceptables pour notre école.

Eoliennes : Les travaux ont débuté en août sur les deux parcs : chemins d'accès, terrassements et fondations. Le gros œuvre sera terminé en février, mais le montage des éoliennes ne commencera qu'en septembre 2020.

Bibliothèque : Ouverte depuis début 2018, notre bibliothèque prête gratuitement plus d'un millier de livres, dont une partie est renouvelée deux fois par an. Elle est ouverte à tous les habitants.

Assainissement de la Mornetterie : la Communauté de Commune (CdC) reprend le dossier à sa charge. L'Agence de l'eau n'accordera plus que 30% du montant HT, plafonnée sur la base de travaux à 8500 euros TTC. La commune propose une aide exceptionnelle de 10% et la CdC un fond de concours également de 10%. Cette offre se terminera définitivement en mars 2020. La mise aux normes des installations est obligatoire.

Lotissement des Plantes du Bourg : un lot a été vendu et construit.

Taux des taxes locales : encore une fois, pas de hausse des taxes d'habitation et foncières pour 2019.

PLUI H : le dossier « Terrains Constructibles » est en cours de transfert à la CdC. Un bureau d'étude travaille sur ce dossier et a transmis l'état des lieux de chaque commune. Notre Carte Communale reste valable jusqu'à au moins 2022, date prévue de l'approbation du nouveau PLUI H.

Rencontre de la Sénatrice : nous avons rencontré en septembre la Sénatrice du Cher, Marie-Pierre RICHET, avec les maires des communes voisines. Nous lui avons transmis nos doléances, et insisté sur les problèmes de réception internet de certaines habitations de notre commune.

Illuminations de Noël : accueil très favorable de la population et commentaires positifs de ceux qui traversent la commune : reconduit pour noël 2019.

COMMEMORATIONS 2019

8 mai

7 juillet : hommage à la Résistance

11 novembre

Nos valeurs:

Proximité - Universalité
Citoyenneté – Respect de la personne

ADMR
la référence du service à la personne

Devenez bénévole **ADMR**

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en forcément une qui vous intéresse !

L'**ADMR** RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.

Rejoignez nous, envoyez vos lettres de motivation et CV à info.fede18@ admr.org

L'ADMR est là pour vous soutenir

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne
  (Toilette, repas, habillage...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

Contactez nous au 02 48 24 03 07

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Cher

Attention !

caf·fr

Bonjour,
A partir de ce jour, la Caf du Cher change d'adresse postale pour le traitement des dossiers allocataires !

Pour tout courrier concernant leur dossier allocataire, ces derniers devront le faire parvenir à :

CENTRE DE TRAITEMENT CAF 18
TSA 71296
72034 LE MANS CEDEX 9

Attention, tout courrier déposé ou envoyé directement à l'ancienne adresse aura forcément un délai de prise en charge plus long.

Merci de bien vouloir relayer cette information, notamment à l'aide de l'affiche jointe.

Cordialement.

Votre caisse d'Allocations familiales.

Votre Caf vous recommande de ne jamais répondre à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires.

Mentions légales
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de notre part,
rendez vous sur cette page. ou veuillez effacer votre adresse e-mail
dans l'espace "Mon Compte" du site www.caf.fr

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020. Il est possible de s'inscrire jusqu'au mardi 7 février 2020, dernier délai.

Les inscriptions sur les listes sont désormais centralisées par l'INSEE. Pour s'inscrire, vous pouvez :

→Venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune (vous trouverez en annexe, un cerfa à remplir et à rapporter à la mairie si vous choisissez de venir en mairie)

Exemples justificatifs de domicile :

- **factures ou**
- **attestation assurance habitation ou**
- **avis d'imposition ou de non imposition ou**
- **quittance de loyer non manuscrite ou**
- **bulletin de salaire ou titre de pension**

→Vous inscrire directement sur internet sur www.service-public.fr

On vous demandera les justificatifs énoncés ci-dessus.

CARTES D'IDENTITE

Les administrés doivent se rendre à la mairie de Vierzon pour la confection de leur carte.
→Vous devez contacter le 0248526500 afin de prendre rendez-vous.

Les cartes confectionnées à compter du 1er janvier 2014 ont une validité de 15 ans (au lieu de 10 auparavant) pour les personnes majeures. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 15 ans est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

Cette prolongation ne s'applique pas pour les personnes mineures.

Pour plus de renseignements :
http://www.interieu.gouv.fr/http://www.diplomatie.gouv.fr

Infos Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi : 08h30-12h

Jeudi-vendredi : 08h30-12h

Samedi : 10h-12hTel : 02 48 75 32 42 ou rendez-vous sur

www.dampierre-en-gracay.com